AUTO-ÉCOLE DU LYCÉE

SIRET : 912 705 514 00012 Agrément Préfectoral : E 22 052 00030 Déclaration d'activité n° 44520044952 Code NAF : 8553Z

Déroulement de votre formation au Permis B

1. Inscription selon la formule de votre choix :

- Echéancier traditionnel.
- Règlement en 2x, 3x ou 4x par carte bancaire
- Permis 1€/jour

2. Fourniture des documents demandés pour l'enregistrement auprès des services de l'état :

- Se référer à la fiche de renseignements.
- L'auto-école se charge de l'enregistrement administratif sur l'ANTS (**A**gence **N**ationale des **T**itres **S**écurisés)
- Un e-mail vous est envoyé pour confirmer votre inscription.

3. Evaluation pratique pour apprécier les aptitudes à la conduite :

- L'évaluation peut être effectuée à tout moment (à l'inscription, en cours de formation théorique, ou après)
- 20 heures minimum obligatoire.

4. Elaboration et signature d'un contrat résumant les obligations des parties :

- Prestations à effectuer par l'auto-école.
- Choix de l'échelonnement des règlements par l'élève.

5. Formation théorique :

- Cours en salle selon le calendrier fourni à l'inscription, et affiché à l'auto-école.
- Travail personnel avec :
  - "mémocode" fourni par l'auto-école à l'inscription.
  - Un accès internet pour effectuer des séries à thèmes et des examens blancs avec le site "PREPACODE".
- Tests collectifs en salle selon les heures d'ouverture des bureaux annexes.

6. Examen théorique :

- La date de l'examen est choisie :
  - Sur proposition de l'auto-école
  - Sur proposition de l'élève
- L'auto-école se charge de l'inscription auprès d'un service privé agréé par l'état (La poste, SGS).
- L'élève se rend sur le lieu de l'examen par ses propres moyens avec sa convocation et sa carte d'identité en cours de validité.
- Le résultat est favorable avec un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40 questions.
- Le résultat est transmis par mail à l'auto-école 24 Heures minimum après l'examen.
- L'auto-école se charge de transmettre le résultat à l'élève et de l'archiver.
- L'examen théorique favorable est valable 5 ans.

16, rue du Docteur MICHEL - 52000 CHAUMONT ☎ 03.25.32.20.06.
Site internet : www.auto-ecole-du-lycee-chaumont.fr e-mail : aedulycee52@orange.fr

7. Formation Pratique :

- Les leçons sont programmées en fonction du contrat signé par les 2 parties et des règlements effectués.
- Les heures peuvent être effectuées en simultané avec la formation théorique.
- Le programme de formation est détaillé sur le livret de suivi fourni par l'auto-école, après enregistrement ANTS.
- Bilans de conduite effectués régulièrement ou sur demande de l'élève.

8. Examen pratique :

- L'examen est possible à partir de 17 ans.
- La date d'examen est choisie en fonction des places attribuées par l'administration.
- L'examen de conduite se déroule sur un véhicule fourni par l'auto-école.
- Une pièce d'identité en cours de validité est exigée pour cet examen ainsi que le permis de conduire pour ceux qui en sont titulaire (AM, A1, A2, B1)
- Les résultats sont accessibles sur le site rendez-vous permis le lendemain de l'examen.

9. Document permis de conduire :

- Le document CEPC est valable 4 mois uniquement, et sur le territoire Français.
- L'auto-école se charge des formalités pour l'obtention du document permis de conduire, si l'élève en fait la demande.
- Le document est reçu par voie postale au domicile de l'élève, quelques semaines après la demande.

10. Formation Post-permis :

- Possibilité de diminuer la période probatoire de 6 mois en suivant un stage post-permis entre 6 mois et 1 an après l'examen du permis de conduire, à condition de ne pas avoir eu de point retiré pendant cette période probatoire.

11. Litiges :

- Utiliser le formulaire joint à la pochette lors de l'inscription ou téléchargeable sur le site de l'auto-école.
- Contacter le secrétariat ou la directrice de l'établissement : Catherine RODRIGUEZ
- Contacter le Médiateur de MOBILIANS :

  - Par courrier, au moyen d'un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur, à l'adresse : M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile MOBILIANS 43 bis route de Vaugirard – CS 80016 – 92197 MEUDON Cedex –

  - Sur son site internet : https://www.mediateur-mobilians.fr